

LES DÉBATS



Pour un État fort avec Alain Juppé

15 mars 2016



Le point de Louis Vogel, président du Club d'Iéna

La question de l'État fort est au cœur des travaux du Club d'Iéna.

Nous sommes convaincus que le droit est un instrument essentiel dans des sociétés de plus en plus complexes qui ne peuvent plus être régulées efficacement par le haut de manière théorique et abstraite.

Nous pensons aussi que le développement économique ne suffit pas à construire un État fort. Un État robuste est un État qui aura mis le droit et la justice au cœur de ses préoccupations.

Or aujourd'hui, la France est l'un des pays développés qui consacre le moins d'argent aux

services judiciaires par rapport à son PIB. Cet état de chose est d'autant plus dangereux que les crises et menaces se multiplient : afflux de migrants, multiplication des attaques terroristes...

Les Français doutent de la Justice et s'interrogent sur l'impuissance publique.

Dans ce cadre, les atermoiements du gouvernement sur la loi travail ou la loi Macron sont particulièrement contre-productifs : ils affaiblissent le droit

et entretiennent le sentiment d'une faiblesse au plus haut niveau de l'État.

Pour rétablir l'autorité de l'État et la confiance des Français, nous avons absolument besoin d'un véritable plan Marshall pour redonner des moyens suffisants à notre Justice et la remettre aux standards de nos voisins européens.



La parole à Alain Juppé, maire de Bordeaux, ancien Premier ministre

Qui se met à l'écoute de la société française aujourd'hui ne peut manquer d'entendre un double appel. D'abord, un appel à plus de liberté dans la vie quotidienne, notamment dans le secteur économique. Ensuite, un appel à plus d'autorité dans une société déboussolée qui perd ses repères.

Ce double appel rend indispensable un État fort. Celui-ci n'a rien à voir avec un interventionnisme excessif ; il s'agit au contraire de lutter contre le terrorisme, d'assurer la sécurité quotidienne des citoyens, de maîtriser les flux migratoires et, enfin, de faire en sorte que la laïcité soit respectée.

Pour combattre le terrorisme, il n'y a pas d'autre choix que de mettre la priorité sur le renseignement qui a failli – on l'a bien vu avec l'affaire Merah ou la gestion des Frères Kouachi. Cela implique de renforcer le renseignement territorial, notamment en intégrant davantage la gendarmerie, présente sur 90% du sol français, mais trop souvent tenue à l'écart du travail de renseignement.

En ce qui concerne la sécurité des Français au quotidien, l'ambition est qu'il ne subsiste plus aucune zone de non-droit dans notre pays.

Or les policiers et gendarmes, selon la Cour des Comptes, sont accaparés pour deux tiers de leurs temps par des tâches procédurales et administratives qui ne devraient pas être le cœur de leur métier.

Pour avoir plus d'hommes sur le terrain, il faut simplifier toutes ces procédures chronophages. La réponse pénale doit aussi être durcie : il faut supprimer les réductions automatiques de peines et abaisser à un an le seuil en deçà duquel on peut

procéder à des aménagements de peine. Concernant les flux migratoires, un constat s'impose : Schengen ne marche pas. Une illustration de cette faiblesse : le budget de l'agence Frontex, en charge du contrôle des frontières extérieures de l'Union, est de 140 millions d'euros, alors que son homologue américain a un budget de 33 milliards de dollars...

Si nous ne réformons pas ce système de Schengen pour mieux contrôler nos frontières, nous risquons, à terme, une dislocation de l'Union européenne. Pour maîtriser les flux légaux

d'immigration (220 000 entrants chaque année) nous pourrions fixer un quota annuel de nouveaux arrivants voté par le Parlement en fonction des besoins et des capacités d'accueil de la France.

Enfin, le respect de la laïcité est un pilier du bien commun.

L'Identité heureuse que j'ai défendue n'est pas un constat mais un objectif. Elle est l'art de concilier unité et diversité dans le refus du communautarisme, et en promouvant un patrimoine commun non négociable, dont la langue française est un pilier majeur. Pour

lutter contre la radicalisation en prison, la création d'une véritable police pénitentiaire sera notamment nécessaire.

Au-delà de ces quatre points, l'État fort, c'est aussi et surtout un État de droit qui légifère moins, qui promeut une justice indépendante, et qui simplifie les procédures

pour gagner en efficacité et en diligence auprès des citoyens. Sans État fort, il n'y a pas de démocratie possible.

Il s'agit de lutter contre le terrorisme, d'assurer la sécurité quotidienne des citoyens, de maîtriser les flux migratoires et de faire en sorte que la laïcité soit respectée.

L'Identité heureuse que j'ai défendue n'est pas un constat mais un objectif. Elle est l'art de concilier unité et diversité dans le refus du communautarisme, et en promouvant un patrimoine commun non négociable.